

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 26 Mai (26/05/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE,

Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Daniel CALVI (représenté par Madame Colette ROLLET), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT EXCUSES :

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Anne-Marie SAURY est nommée secrétaire de séance.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 31 MAI 2016

CASTELSARRASIN - 82

15 – 26 Mai 2016

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT (SIEPA) ET LA COMMUNE DE MOISSAC

Rapporteur : Mme ESQUIEU

Vu, l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, l'arrêté préfectoral de création du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac à compter du 1^{er} janvier 2014,

Vu la délibération n°02 du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac du 14 décembre 2015,

Vu la délibération n°29 du Conseil Municipal de Moissac du 14 décembre 2015,

Considérant, le temps passé par les agents des services municipaux au profit des services eau potable et assainissement collectif de la commune de Moissac lors des deux premières années de fonctionnement du SIEPA Moissac-Lizac,

Considérant, l'intégration d'un agent de la Commune de Moissac au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac à compter du 1^{er} avril 2016,

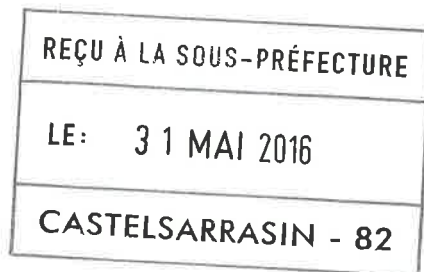
Considérant, la nécessité de bonne organisation, de rationalisation des services et de maîtrise de la dépense publique locale,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DONNE un avis favorable sur la démarche de mise à disposition des services, citée dans la convention.

AUTORISE le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution et son suivi.



Pour copie conforme

Moissac le 27 mai 2016

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :